

IRLANDE : UNE FIERTÉ RETROUVÉE ?

Compte rendu du déplacement à Dublin du groupe interparlementaire France-Irlande

7 au 12 mars 2013

Mme Françoise LABORDE, Présidente du groupe interparlementaire France-Irlande et **M. Jean-François HUMBERT**, sénateur, se sont rendus à Dublin, du 7 au 12 mars 2013, pour une série d'entretiens avec des responsables politiques ainsi que des acteurs de la vie économique et sociale irlandaise.

Ce déplacement s'inscrivait notamment dans le cadre du quarantième anniversaire de l'adhésion de ce pays à l'Union européenne et de la Présidence irlandaise, durant le premier semestre 2013.

A cette occasion, l'intérêt des membres de la délégation sénatoriale s'est porté, outre la situation de l'économie irlandaise secouée depuis 2007 par une grave crise bancaire et financière, sur les évolutions politiques récentes intervenues dans ce pays, à travers ses aspects intérieurs et européens, et sur les réformes "sociétales" mises en œuvre ou envisagées.

I – L'ÉCONOMIE IRLANDAISE : UNE CONVALESCENCE BIEN ENTAMÉE

Lors de sa visite à Dublin, le 8 mars 2013, Mme Christine LAGARDE, directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), exprimant sa satisfaction sur les résultats obtenus dans la voie de l'assainissement financier irlandais, saluait "l'endurance" de ses hôtes, en faisant siennes les paroles du Premier ministre M. Edna KENNY pour qui " le peuple irlandais a subi les épreuves de la crise économique avec un courage et une patience remarquables, et une dignité tranquille...". Ce vent nouveau d'optimisme sur l'amélioration de la situation financière de l'Irlande est-il l'annonce de la fin des six années de crise que vient de vivre ce pays ?



De gauche à droite : M. Jean-François HUMBERT, Mme Françoise LABORDE, les sénatrices Katherine ZAPPONE, Jillian VAN TURNHOUT et Mme Emmanuelle d'ACHON, Ambassadrice de France à Dublin

Comme l'a rappelé à la délégation M. Antoin MURPHY, professeur d'économie au Trinity Collège, l'Irlande n'a pas affronté, depuis 2007, une crise mais quatre. À la suite du **krach immobilier** lié à la multiplication des prêts hypothécaires, se sont succédé **une crise bancaire** provenant de l'insolvabilité des emprunteurs et de la masse considérable des défauts de paiement supportés par des banques nationales rapidement devenues exsangues, puis **une crise fiscale** avec l'effondrement des recettes provenant des transactions immobilières et, enfin, **une crise financière** mettant le gouvernement de ce pays dans une situation de quasi insolvabilité.

Confirmant l'idée d'un enchaînement de crises qui a amené, à partir du quatrième trimestre 2007, l'ancien « Tigre celtique » à l'effondrement général de son économie, M. Jim POWER, économiste, a présenté aux membres de la délégation sénatoriale, un bilan de cette période de crise, de ses

conséquences et des actions mises en œuvre laissant espérer un prochain redémarrage de l'économie.

Avec une **chute du PIB de 12,7% entre 2007 et 2012**, l'Irlande a perdu, durant cette période, près d'un cinquième de ses activités, entraînant une correction des recettes fiscales de plus de 27 milliards d'euros et une **hausse vertigineuse du chômage (passant de 4% de la population active en septembre 2007 à plus de 14% en décembre 2012)**. Un autre révélateur de l'étendue de cette crise, et de son origine immobilière, est la chute des mises en chantier de maisons neuves : 93 400 en 2006 contre 8 500 en 2011. M. Jim POWER, économiste ainsi que M Hervé AMORIC, journaliste, correspondant permanent de France 24 à Dublin, ont également insisté sur le rôle négatif du crédit hypothécaire pour une économie domestique demeurée atone durant la période faste des années 1994-2006. L'Irlande avait construit son succès sur une économie d'exportations liée aux investissements étrangers (un nombre important de banques européennes ont aussi profité de l'entrée de l'Irlande dans l'euro et de la dérégulation financière pour s'implanter sur l'île). La fiscalité des entreprises exerçant une activité réelle en Irlande (taux d'imposition unique à 12,5%) était aussi un élément favorable au secteur de la haute technologie, qui bénéficiait d'une masse importante de jeunes diplômés irlandais très actifs.

Le plan de « renflouement » de l'économie irlandaise s'est articulé en plusieurs phases. Dès 2009, le gouvernement irlandais a donné sa garantie pour les banques en difficulté et engagé une politique de recapitalisation des banques à hauteur de 62 milliards d'euros. Celle-ci s'est traduite par la création de la NAMA (*National Asset Management Agency*), véritable institution de déconstruction de cette dette qui représentait près de 20% du PIB. À partir de 2010, le programme de support économique mis en place par la Troïka FMI-BCE-UE a permis au gouvernement irlandais de faire face à ses obligations de remboursement de la dette abyssale provenant de cette politique de recapitalisation du secteur bancaire, cumulée à un fort ralentissement de ses rentrées fiscales. Cette politique nécessite encore une consolidation budgétaire afin de ramener le déficit à 3% en 2015, une profonde réforme du système bancaire, mais aussi un vaste programme de réformes structurelles de l'économie visant au retour de la compétitivité.

Cette cure d'austérité et les profondes restructurations semblent, d'ores et déjà, porter leurs fruits. En effet, le placement par l'Irlande de 2,5 milliards d'euros sur le marché obligataire international, en janvier 2013, a été salué, par l'ensemble des acteurs économiques ainsi que par ses partenaires européens comme un tournant laissant espérer un redressement durable du pays. Ceci a marqué le retour du "*Tigre celtique*" sur le marché de la dette à long terme duquel il était absent depuis plus de six ans. Cette première étape d'émission obligataire dont le montant total devrait être de 10 milliards d'euros, permet d'envisager un désendettement irlandais d'ici 2015. La "*success story*" irlandaise, véritable victoire politique pour les autorités, dans leur volonté de restauration du crédit et de l'image de leur pays permet de maintenir un certain espoir pour trouver des solutions applicables à chacune des nations européennes en difficulté (Chypre, Espagne, Portugal, Grèce...), en dépit des spécificités de chaque État de l'Union européenne.

Certes, les interlocuteurs rencontrés par la délégation sénatoriale restent prudents. Il demeure encore des **clignotants rouges sur le tableau de bord de l'économie irlandaise** : un chômage à un niveau élevé (13 % de la population active en 2013, dont un tiers des jeunes), l'augmentation des charges des foyers irlandais (hausse de la TVA qui est désormais à 23%, mise en place d'un impôt foncier, facturation de l'eau...), la stagnation, voire la baisse, du pouvoir d'achat qui a entraîné un ralentissement de la consommation intérieure et le retour des conflits sociaux. Cette situation impose donc au gouvernement irlandais de maintenir sa politique de reconquête économique et de sérieux budgétaire.

II. LA CRISE IRLANDAISE CATALYSEUR DE CHANGEMENTS POLITIQUES

La vie politique irlandaise a été marquée, lors des élections générales de 2011 par un « coup de tonnerre ». En effet, le parti de centre droit *Fianna Fail*, pivot traditionnel des gouvernements irlandais depuis 1921, s'est effondré avec 15% des voix contre plus de 44% lors du précédent scrutin. Les électeurs irlandais ont lourdement sanctionné les échecs de ce parti dans sa gestion de la crise entre 2008 et 2011. La coalition de centre gauche, comprenant le *Finn Gael* et le *Labour*, continue après deux années de pouvoir, de bénéficier d'un soutien solide dans la population (40 % d'opinions favorables) malgré la mise en place de réformes nécessaires mais lourdes à

supporter pour les Irlandais. Ce nouveau paysage politique devrait permettre de faire avancer certaines réformes politiques et de société.

Les sénatrices Jillian VAN TURHOUT, Katherine ZAPPONE et le sénateur David NORRIS ont confirmé, lors de leur rencontre avec la délégation sénatoriale, les difficultés pour la coalition en place à « capitaliser » sur les premiers succès économiques. L'absence d'évolution dans la vie quotidienne des Irlandais et la baisse des budgets sociaux, malgré l'opposition d'une partie du Labour, peuvent expliquer ce manque de réussite politique et le retour en grâce dans les enquêtes d'opinion du *Fianna Fail*, laissant entrevoir un retour plus traditionnel des pouvoirs dans ce pays lors des prochaines consultations.

La délégation s'est en particulier intéressée à deux thèmes plus spécifiques de l'action politique gouvernementale : la réforme de l'État et de la fonction publique irlandaise d'une part, la mise en place de la parité lors des prochaines consultations politiques d'autre part.

- La réforme de l'État et de la fonction publique irlandaise

Lors d'un entretien avec M. Robert WATT, secrétaire général du ministère de la réforme et des dépenses publiques, la profonde réforme de la fonction publique irlandaise engagée depuis juin 2010 (*Accord Croke Park 1*) a été évoquée.

Faisant suite à une forte réduction des salaires dans la fonction publique entre 2008 et 2010 (14% en moyenne, voire près de 40% pour les échelons les plus élevés) et à une diminution des effectifs (- 9 % durant la même période faisant passer le nombre de fonctionnaires de 310 000 à 292 000), cet accord devait préserver le niveau de salaire et de retraite des fonctionnaires en échange d'une absence de grève ainsi que d'une réduction et d'un redéploiement des effectifs.

Les critiques sur l'application de cet accord ont porté, de la part de l'*Irish Congress of Trade Union's Public Committee – IRCTUPC* - (union des syndicats de la fonction publique), essentiellement sur la stratégie du redéploiement mis en place.

M. Robert WATT a mis en avant la volonté d'un changement des pratiques au travail des fonctionnaires irlandais, tendant à une plus grande mobilité, rendue nécessaire par les besoins constatés (surtout dans la police et l'enseignement), mais également par une externalisation de certains services.

Il a estimé que le prochain *Accord Croke Park 2* devrait prendre en compte les critiques syndicales en matière de redéploiement surtout dans le secteur de la santé. Ces négociations permettront au gouvernement irlandais de dégager d'autres marges de manœuvre dans le cadre de la préparation de son budget 2014.

- Vers la parité en politique ?

Si l'Irlande est entrée dans l'histoire européenne en 1919 en nommant la première femme ministre (Constance GORE-BOOTH, comtesse MARKIEVICZ), la parité en politique accuse un retard important dans ce pays (la représentation des femmes au *Dail Eireann* - Chambre des députés - n'a jamais dépassé plus de 15%).

À la suite d'un rapport du Parlement irlandais, en 2009, constatant la faiblesse de la représentation des femmes en politique, cinq facteurs limitatifs ont été mis en avant les « *Five C* » : la garde des enfants (*Childcare*), les ressources plus faibles (*Cash*), les réseaux et partis politiques peu adaptés (*Culture*), le manque de familiarité des femmes avec les milieux politiques (*Confidence*) et les procédures de sélection des partis favorisant les hommes (*Candidate selection procedures*).

Cependant, les sénatrices irlandaises ont indiqué leur opposition au dispositif de quotas obligatoires en politique, susceptible d'être jugé comme discriminatoire tant par les femmes que par les hommes. Les projets en préparation ne visent d'ailleurs que les élections générales.

Les interlocuteurs rencontrés ont concédé que ce problème n'a pas été évoqué durant les dernières campagnes électorales. Si certains partis, comme le *Labour*, ont appliqué lors du dernier scrutin national, un minimum de 30% de candidates, il semble peu probable que l'amendement à la loi électorale visant à imposer un tel seuil minimum pour chaque parti politique -réforme visant à la parité- puisse donner des résultats notables lors des prochaines élections générales prévues dans trois ans.

III. DES DÉBATS SOCIÉTAUX PERSISTANTS : L'EXEMPLE DE L'INTERDICTION DE L'AVORTEMENT

Le 14 novembre 2012, le décès, dans un hôpital de Galway, d'une jeune indienne après le refus d'une interruption de grossesse, a ravivé le débat sur l'interdiction de l'avortement en Irlande.

Malgré une condamnation de l'Irlande par la Cour européenne des droits de l'Homme (*Arrêt A, B et C contre l'Irlande - mars 2010*), l'avortement, même thérapeutique, demeure interdit et considéré comme un acte criminel (article 44-3 de la Constitution depuis le référendum de 1983, reprenant l'"*Offence against the Person Act*" britannique de 1861). Cinq référendums, au cours des trente dernières années, ont permis à l'Irlande d'aménager les limites de cette interdiction (droit de se faire avorter à l'étranger, droit à l'information...) sans remettre en cause son caractère pénal.

Si, un arrêt de la Cour suprême irlandaise de 1992, a reconnu le droit à l'avortement lorsque la vie de la mère est en danger, il n'a pas suscité de réforme législative de la part du gouvernement irlandais.

De plus, même si le Traité de Maastricht, signé en 1992, reconnaît à l'Irlande le droit de ne pas modifier sa législation sur l'avortement, les autorités ne peuvent s'opposer à la libre circulation des citoyens européens. De fait, les femmes irlandaises ont la possibilité de se rendre au Royaume-Uni -principalement- afin de pratiquer une IVG.

La crispation actuelle du débat est tout autant dans la rue, avec le succès des manifestations "pro" et "anti" IVG, qu'au sein même de la coalition gouvernementale.

Au cours des différents entretiens que la délégation sénatoriale a eus sur ce sujet, il est apparu que l'aspect conflictuel de ce débat n'est pas sans lien avec les positions et actions des différents groupes de pression (organisations catholiques, associations féministes, associations médicales...).

Suite aux propositions présentées en janvier 2013 par le "groupe d'experts indépendants" nommé par le gouvernement, chargé d'examiner les évolutions possibles de la législation irlandaise dans ce domaine, le Premier ministre M. Enda KENNY envisagerait de faire voter, avant l'été, une loi -qui serait la traduction législative de la décision de 1992- autorisant l'avortement thérapeutique dans des cas limités. Néanmoins, cette décision ne semble pas être de nature à clore le débat.

*
* *

En conclusion, la délégation sénatoriale et, en particulier sa présidente Mme Françoise LABORDE pour laquelle cette mission en Irlande constituait une première, tient à remercier l'ensemble des personnalités rencontrées ainsi que l'ambassadrice de France à Dublin, Mme Emmanuelle d'ACHON et ses collaboratrices pour la qualité des entretiens qu'elle a pu avoir sur place.

La délégation considère que la reprise économique devrait se poursuivre en Irlande, voire s'intensifier progressivement même si de nombreux défis restent à relever : le taux de chômage et la compétitivité des entreprises sont les principaux chantiers et concentrent à juste titre tous les efforts des politiques publiques.

Bien que les conditions financières ne soient pas identiques dans tous les pays de la zone euro, elle estime que **l'exemple irlandais de sortie de crise devra être suivi de près par tous les observateurs économiques.**

Composition de la délégation



Mme Catherine LABORDE
Présidente du groupe
Sénatrice (RDSE) de la Haute-Garonne
Vice-Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes



M. Jean-François HUMBERT
Membre du groupe
Sénateur (UMP) du Doubs
Membre de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Pour en savoir plus : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_618.html